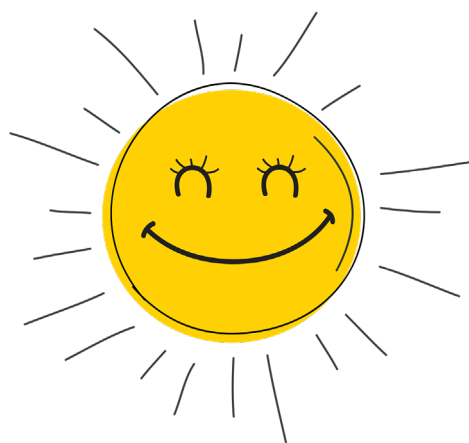
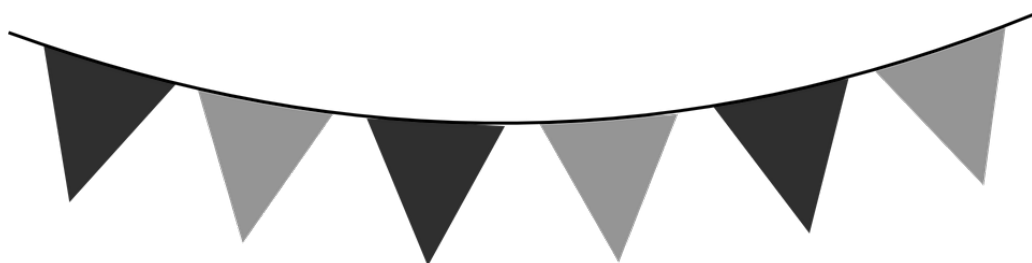


*Camp de jour*  
*Saint-Robert*



*Guide des parents 2021*





# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



*Voici quelques renseignements importants à lire qui vous apportera des précisions importantes concernant le bon fonctionnement du camp de jour 2021, à Saint-Robert.*

*N'oubliez pas de lire la feuille du code de vie et des mesures disciplinaires qui ont été modifiés et qui seront respectés à la lettre dès le camp de jour 2021 ainsi que tous les autres documents !*



## COÛT

Pour les enfants de Saint-Robert, le coût de l'inscription est de 125 \$ pour le premier enfant, 100 \$ pour le second et sans frais pour le troisième d'une même famille.

Pour les chèques sans provision, des frais supplémentaires de 20 \$ seront ajoutés aux frais d'inscriptions. Le paiement se fait en argent ou par chèque. Les chèques doivent être faits au nom de la municipalité de Saint-Robert.

**Après la date limite** d'inscription du camp de jour, **soit le mardi, 18 mai, des frais supplémentaires de 20 \$** seront applicables pour chaque enfant inscrit tardivement.

**Aucun remboursement ou modification** (sauf avec un billet de médecin ou en cas de force majeure).  
Aucun enfant accepté sans être préalablement inscrit.

*\*Des frais supplémentaires de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard devront être déboursés par le parent qui se présente après l'heure de fermeture. Ces frais sont payables sur place.\**

## ÉQUIPE D'ANIMATION 2021



Notre équipe d'animation du camp de jour est composée d'une animatrice en chef, de deux animateurs. De plus, il y a la coordonnatrice en loisirs qui supervise, qui est en charge, fait des suivis et des visites régulières de cette équipe et qui s'occupent de la planification, de l'organisation et de l'évaluation du camp. Aussi, Myriam Chapdelaine et Annie Laliberté, conseillères municipales, seront disponibles au besoin.

L'animatrice en chef aidera et encadrera les deux animateurs sur place, d'organiser et préparer les activités, de gérer les problématiques, d'assurer les suivis réguliers auprès des parents et des responsables du camp de jour ainsi que de faire respecter les règles du camp, en tout temps, et ce, à l'aide de nos deux animateurs. Une équipe dynamique avec beaucoup d'entregent et de détermination pour faire de ce camp de jour 2021 un été inoubliable à nos jeunes !

Tous les animateurs ainsi que notre animatrice en chef possèdent une formation en secourisme. En tout temps, ils ont avec eux une trousse de premiers soins.



## HORAIRE ET ACTIVITÉS

Le début du camp de jour est le lundi 28 juin et se termine le vendredi 20 août 2021 (*ouvert lors des deux semaines de la construction*), du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h 30, au centre multifonctionnel de Saint-Robert (363, rue Principale). Durant le festival western, du 10 au 14 août, le camp se déplacera pour la semaine complète, à la salle communautaire (1, rue Aggée Pelletier). (à confirmer)

Un horaire de programmation d'activités vous sera remis sur place chaque semaine avec une thématique différente. Voici ci-dessous les heures d'une journée complète :

| Heures            | Activités  |
|-------------------|--|
| 7 h 30 à 9 h      | Activités variées/libres par l'animateur présent |
| 9 h à 9 h 15      | Accueil et rassemblement                         |
| 9 h 15 à 10 h 30  | Activité 1                                       |
| 10 h 30 à 10 h 45 | Pause-collation                                  |
| 10 h 45 à 12 h    | Activité 2                                       |
| 12 h à 13 h       | Dîner  |
| 13 h à 14 h 15    | Activité 3                                       |
| 14 h 15 à 14 h 30 | Pause-collation                                  |
| 14 h 30 à 15 h 45 | Activité 4                                       |
| 15 h 45 à 17 h    | Activités variées par l'animateur présent        |
| 17 h à 17 h30     | Activités libres                                 |



*\*Lorsque les enfants et les animateurs seront à l'extérieur du chalet des loisirs, les portes seront toujours barrées. Les enfants seront en tout temps accompagnés d'un animateur pour aller boire ou pour aller aux toilettes. Le soir, les sacs et les boîtes à lunch seront au parc.*

*\*\*Lors des jours de pluie, les jeunes et les animateurs iront faire les activités à l'intérieur du chalet des loisirs ou sous la patinoire. Les animateurs pourront également changer les activités à l'horaire.*

*\*\*\*Il est important que les enfants arrivent avant 9 h 30 et il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant entre 12 h et 13 h ou après 15 h 45.*

*\*\*\*\*Chaque semaine, nous aurons quelques activités spécifiques par groupes d'âge. De plus, les défis de la semaine, les activités d'eau, les activités spéciales pour bien commencer et terminer la semaine thématique seront de retour cette année. Aussi, il y a aura durant l'été des ateliers scientifiques, des ateliers alimentaires, des jeux de coopération et/ou des activités diverses. Le tout dépend des normes sanitaires qui seront en vigueur.*

**Considérant les normes sanitaires l'animatrice en chef verra à planifier des journées spéciales avec des thématiques et ce une semaine à l'avance**

## MATÉRIELS ET TENUE VESTIMENTAIRE



**À apporter tous les jours :**

Afin que votre enfant puisse transporter son matériel facilement, il est fortement suggéré d'utiliser un sac à dos pour y mettre tout le nécessaire. Les enfants devront apporter un maillot de bain, une serviette de plage, **de la crème solaire, du chasse-moustique et des masques jetables** (min 2) tous les jours (*sac plastique pour objets humides*).

Il est suggéré que votre enfant porte des vêtements confortables pour la pratique de divers sports et adaptés à la température prévue : chandail, short, casquette ou chapeau, veste et **espadrilles obligatoires**. \* Le port de sandales est interdit. \* Il est de votre responsabilité de vérifier la température qu'il fera !

**Identifier les vêtements et objets de votre enfant, cela permet de limiter les objets perdus. Les jouets venant de la maison sont interdits** (*seulement ce qui est indiqué*). Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Un bac sera à votre disposition. Ce sera votre responsabilité en tout temps de faire la vérification en cas de pertes.

*\*À noter que les jeux vidéo ou les appareils électroniques sont interdits\**



## REPAS, COLLATIONS ET MASQUES

Puisque les repas du midi auront lieu souvent à l'extérieur, nous recommandons fortement que les enfants apportent un dîner froid ou un thermos pouvant conserver le repas chaud. Il est conseillé d'apporter au moins deux collations par jour. Ils doivent aussi apporter une bouteille d'eau réutilisable afin de bien s'hydrater. L'enfant devra avoir au minimum deux (2) masques de rechange.

*\*Aucun échange de nourriture. Les aliments contenant des noix et/ou des arachides sont à éviter\**



## PRÉSENCES

Plusieurs fois par jour, les présences seront effectuées, si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, c'est de votre responsabilité de vous assurer qu'il soit bien rentré à la maison. En aucun cas, votre enfant ne pourra partir seul à sa demande.

**En cas d'absence de dernières minutes, nous demandons aux parents de signaler l'absence de leur enfant en téléphonant au chalet des loisirs au 450 782-2395.**

## ALLERGIES ET MÉDICAMENTS



Si votre enfant prend des médicaments, c'est très important de l'indiquer dans sa fiche de santé et également de remettre la posologie journalière ainsi que les médicaments (ou Épipen) aux animateurs, **dès le début du camp de jour**. Si votre enfant ne possède pas son Épipen ou sa médication, il ne pourra pas rester au camp. Les médicaments doivent être administrés à la maison. Lorsque l'ordonnance médicale n'offre aucune flexibilité pour la prise de médicaments, l'administration ou la distribution, ceux-ci pourra être effectuée par les animateurs. Vous devez obligatoirement remplir et signer l'autorisation de médicament.



## MALADIES

Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (*exemple : rougeole, varicelle, poux, grippe, etc.*), vous devez obligatoirement en aviser les responsables du camp de jour afin que les mesures nécessaires soient prises. À noter que les animateurs ont le devoir et tous les droits de retourner un enfant si son état de santé ne lui permet pas. L'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux, qu'il ne soit plus contagieux et qu'il ne présente plus de fièvre depuis 24 h à 48 h.

Si votre enfant a des poux ou des lentes, le retour de votre enfant au camp de jour se fera uniquement 48 heures après la première application du traitement recommandé.

## ACCIDENTS / INCIDENTS



Si votre enfant a un accident ou un incident, les animateurs rempliront un rapport. Vous aurez toutes les informations concernant l'évènement survenu de votre enfant et les mesures qui auront été prises. Ensuite, l'animateur va vous demander de signer le rapport une fois que vous l'aurez lu.



## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**En tout temps**, vous devez respecter les animateurs. S'il y a recommandation et problématique **dès le début**, veuillez communiquer avec l'animatrice en chef sur le terrain qui sera disponible de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi ou sur demande au 450 782-2395.

Animatrice en chef (Audrey Letendre) : 450 881-4424  
Bureau municipal : 450 782-2844  
Chalets des loisirs : 450 782-2395  
Salle communautaire : 450 782-3221



*Pour de plus amples informations ou renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice en loisirs en poste au 450 782-2844.*

**J'atteste que j'ai lu et compris les règlements internes du camp de jour et que je m'engage à les respecter en tout temps. Dans le cas contraire, je comprends que le camp de jour pourrait refuser de fournir des services à mon enfant.**

Signé à Saint-Robert le \_\_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'enfant) (Nom de l'enfant)

\_\_\_\_\_  
(Nom du parent en lettre carrée) (Signature du parent)

\_\_\_\_\_  
(Nom de la responsable) (Signature de la responsable)

## CODE DE VIE (RÈGLEMENTS)

**À lire avec votre enfant, car il est important qu'il soit informé de ces règles de conduite.**

Les enfants, tout comme le personnel du camp de jour doit le respecter.

- Je respecte les camarades et les animatrices (gestes, paroles et comportement général) ;
- J'écoute les consignes des animatrices en tout temps ;
- J'ai un langage approprié, poli et respectueux ;
- Je ne fais aucune intimidation. Quand j'en suis témoin, j'en fais part à mon animatrice ;
- Je trouve des solutions pour régler les problématiques avec les autres enfants dans le calme et le respect ;
- Je demeure en tout temps avec mon animatrice ou mon groupe (jamais seul) ;
- Je m'amuse de façon sécuritaire et j'arrive de bonne humeur ;
- Je participe activement aux activités du groupe tout au long de l'été ;
- Je ne partage aucune nourriture avec les autres enfants ;
- Je garde mon environnement propre, je jette mes déchets et je ne détruis, brise ou endommage pas le matériel ;
- Je marche à l'intérieur, je range le matériel dont je me sers et je replace ma chaise ;
- Je porte des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour.

## INTIMIDATION = TOLÉRANCE 0

Aucun comportement, parole ou geste d'intimidation envers un autre enfant ou un adulte ne sera toléré.

*Si vous êtes témoin de cas d'intimidation ou que votre enfant subit de l'intimidation, nous comptons sur votre collaboration pour en aviser les responsables du camp qui remédieront à la situation dans les plus brefs délais.*

## MESURES DISCIPLINAIRES

Advenant des problèmes de conduite, le personnel municipal affecté au camp traitera les plaintes, assurera le suivi auprès des parents et les sanctions prévues s'appliqueront.

***À noter que toutes les problématiques qui surviennent au camp de jour sont inscrites dans un cahier journalier, la signature du parent sera demandée.***

### Mesures prises en cas de manquement au code de vie qui seront appliquées :

- ✓ **1<sup>er</sup> manquement** : Avertissement verbal à l'enfant (*suivi avec le parent*) ;
- ✓ **2<sup>e</sup> manquement** : Le parent sera avisé par le biais d'un avis écrit qu'il devra signer (*feuille comportement*) ;
- ✓ **3<sup>e</sup> manquement** : Suspension du camp pendant une journée et réflexion obligatoire (*sans remboursement*) ;
- ✓ **4<sup>e</sup> manquement** : Suspension du camp pendant une semaine (*sans remboursement*) ;
- ✓ **5<sup>e</sup> manquement** : Expulsion complète du camp (*sans remboursement*) ;

*Nous comptons sur votre collaboration afin de pouvoir offrir aux enfants des expériences significatives au camp de jour, et ce, en toute sécurité dans le respect d'autrui.*

## SIGNATURE

Je \_\_\_\_\_, parent ou tuteur légal de \_\_\_\_\_, déclare avoir lu le code de vie et m'engage à le faire respecter par mon enfant et déclare respecter les mesures prises en cas de manquement.

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_